



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24137352

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 -09- 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0812 387 074**

Nom

(en entier) : **Relais Social Urbain de Tournai**

(en abrégé) : **RSUT**

Forme légale : **Association Chapitre XII**

Adresse complète du siège : **Rue des Sœurs de Charité 11 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Avenant d'une délégation de pouvoir.

DELEGATION DE POUVOIRS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du Relais Social Urbain de Tournai.

Valablement composée, a, en date du 19/06/2024, décidé à l'unanimité de constituer pour mandataire spécial, Monsieur Quentin Ervyn, domicilié Rue St-Jean 9 à 7500 Tournai, auquel elle donne tous pouvoirs aux fins de représenter l'ensemble des membres à l'assemblée générale du Relais Social Urbain de Tournai qui sera fixée en l'étude du notaire Camille DELVAUX, à Pecq, le 17 septembre 2024 en vue de la modification des statuts de l'association telle qu'approuvée par décision de l'assemblée générale du 19/06/2024 :

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19/06/2024.

1.6. Modifications statutaires.

Les modifications statutaires portent sur :

- l'agrandissement du territoire ;
- L'ajout de la date de la constitution de l'Association ;
- L'apport par convention ;
- L'ajout de la procédure d'adhésion d'un membre,
- La démission et l'exclusion d'un membre après trois absences ;
- La suppression de la convocation format papier ;
- La proposition de désigner 2 représentants de la ville de Mouscron à l'AG et 1 représentant au CA en sachant qu'il peut y avoir un maximum de trois représentants des villes pour 4 communes au sein du CA.
- Précision de la délégation journalière.
- Le CA mandate au minimum deux administrateurs en cas d'audition d'un travailleur ;
- Ajouter un point aux ressources de l'association

Décision : Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur Quentin Ervyn

Président du Relais social Urbain de Tournai

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).